



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE et à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Castelnaudary, sous la Présidence de Monsieur Eric MENASSI, Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 17

Date de convocation du Comité : 3 octobre 2022

TITULAIRES PRESENTS :			
Mesdames	VIEU Brigitte	SIAH Fresquel	
	LOIS Lydie	Syndicat de Bassin Orbieu Jourres	
Messieurs	MENASSI Eric	SM Aude Centre	
	DEMANGEOT François	SIAH Fresquel	
	DEDIES Daniel	Conseil Départemental 11	
	JAMMES Michel	SIAH Berre et Rieu	
	MAGRO Christian	SM Aude Centre	
	FABRE Alain	SM Aude Centre	
	BARDIES Pierre	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	ARAGOU Christian	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	GUICHOU Jean Régis	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	GINIES Alain	Conseil Départemental 11	
	AZAIS DE VERGERON Gilles	SIAH Fresquel	
	HERNANDEZ André	Syndicat de Bassin Orbieu Jourres	
TITULAIRES REPRESENTES :			
	MATEILLE Séverine (CD11)	représentée par	LARRUY Marie Ange
	VERGE Jean Luc (SIAH Fresquel)	représenté par	FAU Philippe
	IZARD Alain (SIAH Berre et Rieu)	représenté par	DIAZ Michel

M. BARDIES Pierre a été nommé secrétaire de séance.



OBJET : APPROBATION DU RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Le Président expose aux membres du Comité Syndical qu'il serait nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités, pour assurer le fonctionnement courant de la structure (salaires, études non-suivi de travaux, ...) en attendant l'encaissement des subventions des financeurs.

Il propose l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € auprès du Crédit Agricole du Languedoc, dans les conditions suivantes :

Montant plafond : 500 000 €uros

Taux VARIABLE : INDEXE sur EURIBOR 3 mois moyenné du mois

Durée : 12 mois

Marge sur index ci-dessus : 1,25%

Intérêts payables à Terme Echu : mensuellement

Règlement des intérêts débiteurs : mensuellement

Frais de dossier : 0,25% du montant de la ligne de trésorerie soit 1 250 €uros

Le Comité Syndical a approuvé l'exposé et procède au vote :

Nombre de votants : 17

Pour : 16

Contre : 0

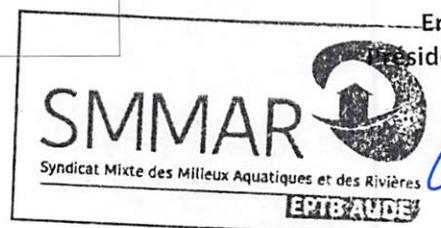
Abstention : 1

Le Comité, **APPROUVE** le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 €, selon les modalités exposées ci-dessus

AUTORISE le Président à signer tout document s'y rapportant.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.*

Affiché le
Publié le



Eric MÉNASSI
Président du SMMAR

REÇU EN PREFECTURE

le 18/10/2022

Application agréée F-legalite.com

99_DE-011-251101549-20221011-CS_DEL1838_

EM